

DPAA/OPF./BJ/29.09.83
REPUBLIQUE POPULAIRE DU CONGO

MINISTERE DE L'EDUCATION NATIONALE

DIRECTION GENERALE DE
L'ADMINISTRATION SCOLAIRE

DIRECTION DU PERSONNEL
ET DES AFFAIRES ADMINISTRATIVES

SERVICE PERSONNEL

DECRET n° 04/054 /13/CI/84
/MEN-DGAS-DPAI-SP-P3/4
portant promotion de Monsieur GANGA Philippe
Professeur de Lycée de 6° échelon des cadres
de la catégorie A hiérarchie I des Services
Sociaux (Enseignement) de la République
Populaire du Congo au titre de l'année 1982.

LE PREMIER MINISTRE, CHEF DU GOUVERNEMENT

(/ I S A S :

(/u la Constitution du 8 Juillet 1979 ;
(/u la loi 25/80 du 13.11.80 portant amendement de l'article 47
de la constitution du 8 Juillet 1979 ;
(/u la loi 15/62 du 3.2.62 portant statut général des fonction-
naires des cadres de la République Populaire du Congo ;
(/u l'arrêté n° 2087 du 21.6.58 fixant le règlement sur la solde
des fonctionnaires des cadres de la République Populaire du Congo ;
• (/u le décret 62/130/ME du 9.5.62 fixant le régime des rémunéra-
tions des fonctionnaires des cadres de la République Populaire du Congo ;
• (/u le décret 74/470 du 31.12.74 abrogeant et remplaçant les dis-
positions du décret 62/196/FP du 5.7.62 fixant les échelonnements in-
diciaires des fonctionnaires des cadres de la République Populaire
du Congo ;
(/u le décret 62/197/FP du 5.7.62 fixant les catégories et hiérar-
chies des cadres créées par la loi 15/62 du 3.2.62 portant statut gé-
néral des fonctionnaires de la République Populaire du Congo ;
(/u le décret 62/198/FP du 5.7.62 relatif à la nomination et à la
révocation des fonctionnaires des cadres de la République Populaire
du Congo ;
(/u le décret 64/165/FP-BE du 22.5.64 fixant le statut commun
des cadres de l'Enseignement de la République Populaire du Congo ;
(/u le décret 65/170/FP-BE du 25.6.65 règlementant l'avancement
des fonctionnaires ;
(/u le décret 79/154 du 4.4.79 portant nomination du Premier
Ministre, Chef du Gouvernement ;
(/u le décret 80/644 du 28.12.80 portant nomination des Membres
du Conseil des Ministres ;
(/u le rectificatif n° 81/016 du 26.1.81 au décret 80/644 du
28.12.80 portant nomination des Membres du Conseil des Ministres ;
(/u le décret 81/017 du 26.1.81 relatif aux intérimis des Membres
du Gouvernement ;
(/u le décret 83/320 du 3.5.83 portant nomination d'un Membre
du Conseil des Ministres ;
(/u le décret n° 04/053 /MEN-DGAS-DPAI-SP-P3 du 13/CI/84
portant inscription au tableau d'avancement de l'année 1982 de Monsieur
GANGA Philippe Professeur de Lycée de 6° échelon des cadres de la caté-
gorie A hiérarchie I des services sociaux (Enseignement) de la République
Populaire du Congo ;/-

D.F.P.

D.G.B.

D.C.F.

D E C R E T E :

.../...

ARTICLE 1er : Monsieur GANCI Philippe Professeur de Lycée de 6° échelon des cadres de la catégorie A hiérarchie I des services sociaux (Enseignement) en service à l'Université Marien NGOUABI de Brazzaville, est promu au 7° échelon de son grade pour compter du 20.9.82 ACC et RSMC : néant.

ARTICLE 2 : Le présent décret qui prendra effet, tant du point de vue de l'ancienneté que de la solde pour compter de la date ci-dessus indiquée sera enregistré, publié au journal officiel de la République Populaire du Congo et communiqué partout, où besoin sera./-

Brazzaville, le 13 Janvier 1984

PAR LE PREMIER MINISTRE,
CHEF DU GOUVERNEMENT,
Pour le Ministre de l'Education Nationale
en mission,

P/I Le Ministre de la Culture, des Arts et
de la Recherche Scientifique,

-- J. B. TATI LOUTARD --

Colonel Louis ~~SELVAIN~~ COLLA..

LE MINISTRE DU TRAVAIL ET DE LA
PREVOYANCE SOCIALE,

LE MINISTRE DES FINANCES,

Bernard COMBO MATSIONA..

Itihi Ossetoumba LEKOUNDZOU..

AMPLIATIONS :

- MEN..... 2
- DGAS..... 2
- DPAA..... 5
- DFP..... 2
- DGB..... 2
- DCF..... 2
- B/SOLDE..... 2
- B/COURRIER..... 5
- JORPC..... 2
- INTERESSE..... 2
- DOSSIER..... 2
- ULNG..... 2